

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° II-774

présenté par

M. Nilor, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier, M. Walter, M. Nadeau, M. William, M. Rimane, M. Castor, Mme Lebon, M. Maillot, M. Califer, M. Mathiasin, M. Serva et M. Brotherson

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:****Mission « Outre-mer »**

Dans un délai d'un mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les acteurs et les conditions de mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience pour les secteurs de la culture dans les territoires d'outre-mer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce présent amendement demande la production d'un rapport quant au dispositif de validation des acquis des acquis pour les intervenants dans le secteur du spectacle vivant et de l'artisanat.

En Martinique, au dernier trimestre 2021, 13.20 % de la population active est au chômage contre 7.9 % dans l'hexagone. Toutes les catégories d'âges sont touchées. Chez les jeunes de 15-29 ans ce chiffre culmine à 36 %, (selon le dernier rapport de l'Insee).

Même si la situation s'améliore, elle reste préoccupante. Car ce sous-emploi chronique pèse lourdement sur l'attractivité des territoires ultramarins, en favorisant le départ massif des forces vives, accentuant un problème démographique qui place la Martinique et la Guadeloupe en tête des départements les plus vieux de France en 2030.

Pourtant, il existe des secteurs patrimoniaux, véritables pivots de l'économie solidaire qui sont très pourvoyeurs d'emplois. C'est particulièrement le cas pour les secteurs culturel et artisanal qui bénéficient chaque année d'un regain d'intérêt et, corollairement, d'une éclosion d'initiatives associatives. Engagées dans des projets artistiques de qualité, elles font appel à des bénévoles ou professionnels qui mettent en œuvre des connaissances traditionnelles et empiriques pour encadrer leurs publics et transmettre les compétences expérimentales acquises.

Dans le spectacle vivant, le spectacle enregistré, certaines activités nautiques et artisanales qui relèvent du patrimoine local, sont très spécifiques. De fait, de nombreuses associations sont les seules courroies de transmission.

Faute de référentiels adaptés, très peu d'intervenants associatifs arrivent à se professionnaliser et vivre de leur art. Pour l'immense majorité, la perspective d'une évolution professionnelle est souvent compromise, à moins d'une reconversion totale qui s'avère problématique sur de si petits territoires. Et pour cause, sur place, il n'existe aucun dispositif de validation des acquis dédié, au sein des universités locales tandis que les formations d'envergure nationale existantes méconnaissent le plus souvent les musiques et cultures locales.

Ce présent amendement vise à interroger le dispositif de validation des acquis des acquis pour les intervenants dans le secteur du spectacle vivant et de l'artisanat afin d'y porter des réponses adaptées.